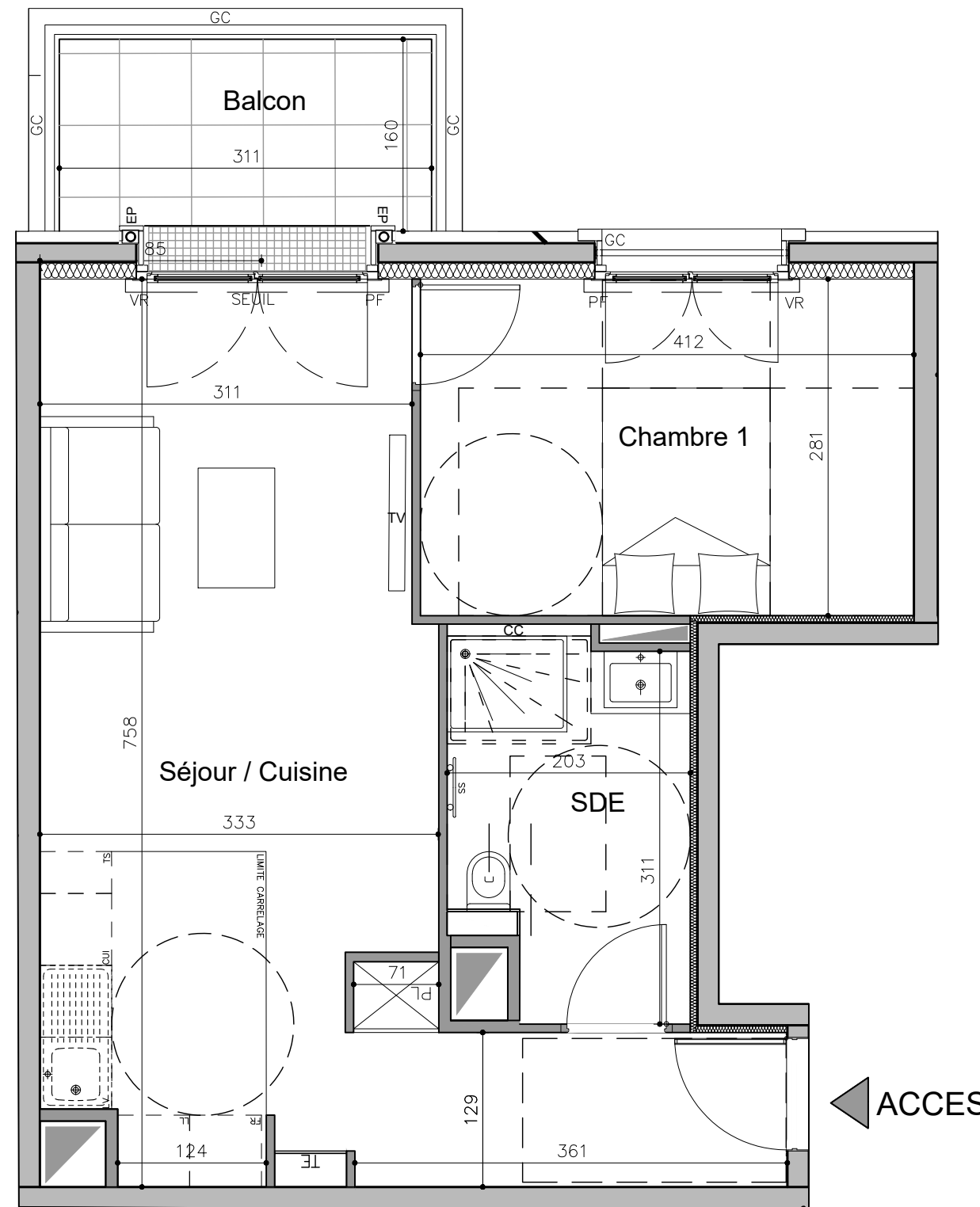


APPARTEMENT B24
CAGE B
ETAGE R+2
2 PIECES



Séjour / Cuisine	27.6 m ²
Chambre	11.6 m ²
SDE	6.0 m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE 45.2 m²

Balcon 5.0 m²

SURFACE TOTALE ANNEXE 5.0 m²

Nota: La superficie des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

LEGENDE

PF : Porte Fenêtre	C : Cuisson
FE : Fenêtre	R : Réfrigérateur
AP : Allège pleine	LL : Lave Linge
AV : Allège vitrée	LV : Lave Vaisselle
VR : Volet Roulant	TE : Tableau électrique
GC : Garde-corps	hsp : Hauteur sous plafond
RGT : Rangement	hspo : Hauteur sous poutre
CT : Cache tuyaux	TS : Tri sélectif
CC : Contre-cloison	

- Pleine terre
- Bande stérile
- Dalles sur plot
- Soffite / faux plafond (Hauteur minimum de 2.10m)

Pour L'ACQUEREUR

Pour SCCV Le Plessis Robinson Piergaud

Nota :Les surfaces données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1) Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres et les équipements. Les soffites, faux plafonds, rebordées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques et meubles ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsque ils sont représentés, sont également indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre les niveaux finis intérieur et ils ne seront pas supérieures à celles autorisées par les diverses réglementations.

INDICE: NOTAIRE DATE: 26/09/2022 PLAN DE RESERVATION

ECHELLE